

Compléments d'**EMPREINTES**

Informations de la communauté de communes



Périgord Noir
Renov'

Un nouveau
service public
gratuit pour la
rénovation de
L'HABITAT
en Périgord
Noir

Vallée
de l'**Homme**
Communauté de Communes



Ce guide spécifique rattaché à l'action que nous conduisons à l'échelle du Pays du Périgord Noir, en partenariat avec les 5 autres communautés de communes, a pour but d'éclairer et de simplifier la compréhension des moyens et outils mis en œuvre visant à renforcer la rénovation de l'Habitat sur notre territoire.

L'objectif est avant tout de permettre au plus grand nombre de propriétaires d'accéder aux dispositifs mis en œuvre, notamment avec des accompagnements financiers spécifiques et un accompagnement humain, afin d'obtenir le meilleur résultat possible.

Il s'agit d'une action forte dans laquelle notre Communauté de Communes est particulièrement engagée puisque nous complétons les aides existantes par une enveloppe financière annuelle de près de 200 000 € pour les dossiers de notre territoire.

N'hésitez pas à consulter nos conseillers, recrutés à cet effet, dont les coordonnées sont indiqués à la fin de ce numéro spécial d'Empreintes.

Bonne lecture



Philippe Lagarde
Président de la
Communauté de
Communes de la
Vallée de l'Homme

LES ENJEUX DE LA RÉNOVATION DES BÂTIMENTS	4
• Les objectifs nationaux et locaux de la rénovation énergétique	4
• Cap vers 2030 : les objectifs de la CCVH	4
• Agir pour réhabiliter et adapter les logements en Vallée de l'Homme.	5
• Les orientations de la politique d'amélioration de l'habitat	5
SERVICE PUBLIC DE RÉNOVATION DE L'HABITAT	6
• France Rénov' : un nouveau service public pour la rénovation de l'habitat.	6
• France Rénov' à l'échelle du Périgord Noir	6
• La parole est donnée à vos conseillers Périgord Noir Rénov'	7
LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE GLOBALE	8
• De la rénovation par étapes à la rénovation complète	8
AMÉLIORATION DE L'HABITAT	9
• Des actions en faveur de l'habitat	9
LOGEMENT LOCATIF	10
• Améliorer le confort et réduire les dépenses énergétiques des locataires	10
• Propriétaires bailleurs : rénover et louer	10
PRIMES CENTRES BOURGS	11
• Réinvestir les logements vacants des centres bourgs.	11
• Ravalement des façades et devantures	11
• Mise en garde.	11
• Contact Service Habitat	11
CONTACT	12

Les enjeux de la rénovation des bâtiments

Les objectifs nationaux et locaux de la rénovation énergétique

De l'échelle mondiale à l'échelle territoriale, des initiatives vertueuses sont mises en œuvre pour freiner le changement climatique. Les enjeux de la rénovation énergétique s'inscrivent dans cette problématique complexe.

Les collectivités intercommunales sont désignées comme coordinatrices de la transition énergétique sur leurs territoires et réalisent des Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET). C'est dans ce cadre que le Conseil Communautaire a adopté de son PCAET en février 2020.



Plan Climat | Vallée de l'Homme
Air Énergie Territorial 24

Zoom sur le PCAET

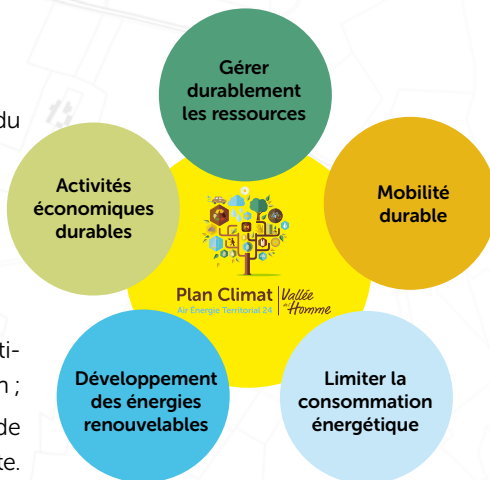
Un diagnostic a été réalisé à l'échelle du territoire de la CCVH pour quantifier et qualifier :

- Les consommations d'énergie du territoire ;
- Les émissions de gaz à effet de serre ;
- La production d'énergies renouvelables ;
- Le niveau de vulnérabilité du territoire aux effets du changement.

Une stratégie et un plan d'actions ont ensuite été établis dans le but d'atteindre les objectifs fixés et encadrés par les lois.

Des objectifs du PCAET visent à :

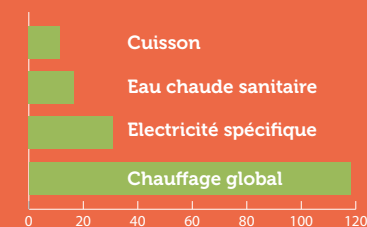
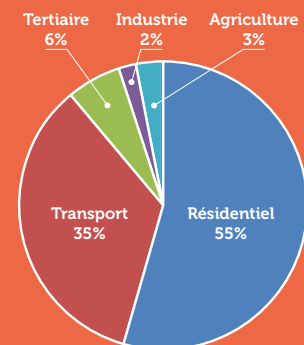
- Limiter la consommation énergétique dans les bâtiments publics et privés en favorisant la rénovation ;
- Favoriser les pratiques d'écogestes et la formation de groupements d'artisans à la rénovation performante.



LE SAVIEZ VOUS ?

La consommation totale d'énergie de la CCVH s'élève à 368 GWh par an, soit une moyenne annuelle de 23 MWh par habitant, ce qui est inférieur à la moyenne départementale (28 MWh/habitant) et à la moyenne régionale (32 MWh/habitant).

La facture énergétique globale de la CCVH s'élève à 41 millions d'euros par an, majoritairement à la charge des ménages (du fait du résidentiel et du transport).



Cap vers 2030 : les objectifs de la CCVH

- **Diminution de 35%** de la consommation énergétique grâce à la rénovation de **15%** des logements, soit **100** logements par an d'ici **2030** ;
- **Économie de 8%** d'énergie grâce aux écogestes de **50%** de la population d'ici **2030**.

Agir pour réhabiliter, adapter les logements et réinvestir les bourgs en Vallée de l'Homme

De multiples enjeux...

L'ouverture à l'urbanisation de surfaces constructibles ne doit pas être la seule réponse pour favoriser le développement du territoire, l'amélioration et l'optimisation du parc de logements existants doivent être la priorité. En effet, encore trop de logements sont inadaptés à la taille des ménages ; certains sont indignes, anciens et ne répondent plus aux exigences en matière de consommation énergétique ou d'adaptation au vieillissement de la population.

Du fait de son attrait touristique, La Vallée de l'Homme a une part importante de ses logements dédiée aux visiteurs réguliers ou occasionnels. Les logements vacants sont ainsi de plus en plus nombreux, actuellement près de 10 % de l'habitat est inoccupé, souvent dégradé. Les centre-bourgs doivent conforter leur dynamique grâce à l'accueil de nouveaux habitants à l'année.

Alors que de nombreux foyers sont éligibles aux aides de l'ANAH pour la rénovation de leur habitation, seulement 33 dossiers ont été déposés et subventionnés en 2019. Pourtant la demande de logement est forte, le secteur est très tendu sur certaines communes.

Les orientations de la politique d'amélioration de l'habitat

Conscients de ces enjeux, les élus de la communauté de communes ont décidé de s'engager dans une politique d'amélioration de l'habitat.

Au-delà de la rénovation énergétique, les principales orientations sont :

- Lutter contre l'habitat indigne ;

« Les travaux de réhabilitation des logements insalubres permettent d'améliorer la qualité de vie de leurs habitants et de réinvestir des logements vacants » ;

- Adapter les logements au vieillissement et au handicap ;

« Les travaux d'adaptation du logement permettent de favoriser l'autonomie des seniors et des personnes à mobilité réduite pour le maintien à domicile » ;

- La remise sur le marché de logements vacants en centre bourg.

« Les travaux de ravalement de façades ou des devantures, accompagnés dans certaines communes permettent d'améliorer le cadre de vie de tous »

Un accompagnement spécifique est mis en place afin que les propriétaires puissent obtenir des aides techniques et financières pour la réhabilitation de leur logement.



Service public de rénovation de l'habitat

France Rénov' : un nouveau service public pour la rénovation de l'habitat

France Rénov' en quelques mots

- Un nouveau service public unique, gratuit et indépendant pour engager les Français à rénover leur habitat.
- Un service public qui rassemble les acteurs de la rénovation de l'habitat : Ministère de la Transition écologique, Agence Nationale de l'Habitat (Anah), les collectivités locales.
- Un réseau de plus de 450 Espaces Conseil France Rénov' partout en France.
- **Un espace conseil près de chez vous : Périgord Noir Rénov'.**
- Des réponses à vos questions concernant la maîtrise de l'énergie, la rénovation énergétique et les énergies renouvelables.



Des aides et des accompagnements spécifiques sont disponibles selon la catégorie dans laquelle vous vous trouvez.

Des aides existent pour la rénovation énergétique des propriétaires occupants et bailleurs de toutes les catégories.

Pour les revenus modestes et très modestes, un suivi spécifique est assuré pour les travaux d'adaptation et les travaux énergétiques (gain énergétique de 35 % minimum).

Un seul contact, Périgord Noir Rénov'

NOMBRE DE PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE	MÉNAGES AUX REVENUS TRÈS MODÊTES	MÉNAGES AUX REVENUS MODÊTES	MÉNAGES AUX REVENUS INTERMÉDIAIRES	MÉNAGES AUX REVENUS SUPÉRIEURS
1	15 262 €	19 565 €	29 148 €	supérieur à 29 148 €
2	22 320 €	28 614 €	42 848 €	supérieur à 42 848 €
3	26 844 €	34 411 €	51 592 €	supérieur à 51 592 €
4	31 359 €	40 201 €	60 336 €	supérieur à 60 336 €
5	35 894 €	46 015 €	69 081 €	supérieur à 69 081 €
par personne supplémentaire	+4 526 €	+5 797 €	+8 744 €	+8 744 €
Montant d'aide par m ² d'isolant posé	75€/m ²	60€/m ²	40€/m ²	15€/m ²

Catégorie de revenus



La Communauté de communes Vallée de l'Homme, en partenariat avec 5 communautés de communes du Périgord Noir, a créé un **service pour la rénovation de l'habitat**.

Périgord Noir Rénov' : France Rénov' à l'échelle du Périgord Noir

- Votre service public **local gratuit** du réseau France Rénov'.
- Des conseillers spécialisés à votre écoute pour vous accompagner dans **vos projets de rénovation de l'habitat** (conseils techniques et aides financières).

Les travaux de réhabilitation des logements insalubres permettent d'améliorer la qualité de vie de leurs habitants et de réinvestir des logements vacants.

Les travaux de ravalement de façades ou des devantures, accompagnés dans certaines communes, permettent d'améliorer le cadre de vie de tous.

Les travaux de rénovation énergétique permettent d'améliorer votre confort en hiver comme en été, de réaliser des économies sur vos factures d'énergie et de préserver la planète en réduisant les gaz à effet de serre.

Les travaux d'adaptation du logement permettent de favoriser l'autonomie des seniors et des personnes à mobilité réduite pour le maintien à domicile.

- Un service destiné aux :

Propriétaires occupants.
Bailleurs d'un logement.
Petit tertiaire.

CONTACT
05 53 45 44 62
perigordnoir-renov.fr



La parole est donnée à vos conseillers Périgord Noir Renov'

Quelles sont vos missions en matière de rénovation énergétique ?

Nous vous renseignons (particuliers et entreprises du tertiaire) sur toutes les questions liées à l'énergie : Quelles solutions pour réduire ma facture énergétique ? Quel projet de rénovation adopter ? Quelles sont les aides financières à ma disposition ?

Nous assurons une permanence téléphonique tous les matins pour répondre à vos questions et vous aider à cibler les travaux les plus pertinents pour vos projets.

Si les travaux envisagés concernent plusieurs postes et permettent une rénovation globale, nous pouvons nous déplacer chez vous pour vous conseiller sur la meilleure manière d'envisager une rénovation performante.

Comment savoir à quelles aides prétendre ?

Nous vous encourageons à obtenir des devis de vos artisans RGE (Reconnu Garant de l'Environnement) pour que nous puissions vous renseigner sur les aides qui correspondent à vos besoins d'éco-rénovation : aides de l'Etat comme MaPrimeRenov ; Certificats d'Économies d'Énergie (CEE) ; de la Région, du Département, de la Communauté de Communes Vallée de l'Homme. Les dossiers de demande se font avant la signature du devis.

Un conseil à donner ?

Il existe de nombreuses aides financières mobilisables, de nombreuses solutions d'isolation thermique, de chauffage, de ventilation, de rénovations énergétiques globales, d'énergie renouvelables. Il faut prendre le temps de bien analyser les travaux à engager.

Beaucoup de particuliers partent avec l'idée de changer leur système de chauffage alors que celui-ci devrait seulement compenser les déficits d'isolation de l'enveloppe du bâtiment. La toiture représente la plus grande part de déperdition énergétique (20 à 25% de la déperdition se fait par la toiture sur une habitation des années 80 mal isolée). Une maison mieux isolée va « respirer » différemment, il faudra penser au système de ventilation pour éviter les pathologies liées à l'humidité et la perte de confort qui en résulte. Ensuite il faudra considérer l'optimisation du système de chauffage.

Il faudra, lorsque cela est possible raisonner en termes de rénovation globale plutôt que d'échelonner les travaux sur plusieurs années. Les aides financières, d'ailleurs sont plus intéressantes lorsque l'on raisonne en bouquets de travaux. Trois actions de rénovation permettent par exemple d'accéder à un eco-prêt à taux zéro de 30 000 Euros.

Vos conseillers Périgord Noir Renov' : Romain Duprez & Sébastien Pascal

Suivez les étapes !



Comment ça se passe ?

Suivez les différentes étapes pour mener à bien votre projet de rénovation.

01

Contactez Périgord Noir Renov' par téléphone au 05 53 45 44 62 ou par mail contact@perigordnoir-renov.fr pour obtenir un conseil personnalisé sur le type de travaux à effectuer et sur toutes les aides financières disponibles.



02

Pour une rénovation importante, bénéficiez d'une évaluation énergétique gratuite qui vous permettra de construire votre projet.



03

Contactez des artisans RGE* pour obtenir des devis. Ce sont des professionnels de confiance.

* RGE: Reconnu Garant de l'Environnement



04

Après l'accord des aides financières, faites réaliser vos travaux. Pour une rénovation globale énergétique performante vous pouvez bénéficier d'un accompagnement personnalisé.

⚠ Ne pas signer les devis ni démarrer les travaux avant les demandes et l'accord des aides.



05

Vous percevez vos aides* et vous profitez de vos aménagements.

* Selon les cas une avance pourra vous aider à payer les premières factures.

La rénovation énergétique globale

De la rénovation par étapes à la rénovation complète

Dorémi : un acteur de la rénovation performante qui s'engage aux côtés des collectivités et des artisans

Dorémi est une entreprise de l'économie sociale et solidaire au service de la rénovation énergétique des maisons individuelles. Ce dispositif est composé d'une équipe nationale et régionale, d'artisans engagés et de collectivités partenaires.

À l'échelle du Périgord Noir, Dorémi s'engage depuis 2 ans auprès de la CCVH et de l'intercommunalité Sarlat Périgord Noir pour faciliter la **rénovation performante** (aussi appelée rénovation globale) grâce au programme Facilaréno. Son action sera prochainement étendue à l'ensemble des communautés de communes du Pays du Périgord Noir.

Les bonnes raisons de rejoindre dorémi rénovons dans le bon sens !

LORSQUE L'ON EST ARTISAN...

- Des opportunités de chantier, des tarifs préférentiels, des coups de pouce...
- Une meilleure visibilité nationale avec un référencement sur le site Dorémi et une meilleure visibilité locale ;
- Un soutien technique, des rendez-vous trimestriels avec le réseau Dorémi ;
- une formation courte et concrète ;
- Un suivi de qualité avant et pendant le chantier.

Les avantages :

- un gain de temps puisque la formation avec un formateur qualifié se déroule pour la plus grande partie en chantier réel avec un travail notamment sur la migration de vapeur, le chauffage et la ventilation et l'étanchéité à l'air ;
- l'engagement sur un secteur porteur ;
- une prise en charge des frais de formation par les opérateurs de compétences (OPCO) ;
- une visibilité auprès d'une clientèle potentielle.

Vous avez des questions sur Dorémi ? Contactez Périgord noir rénov'

Les bonnes raisons de rejoindre



LORSQUE L'ON EST UN PARTICULIER...

- Une aide pour réaliser ses travaux de rénovation complète sur sa maison en une seule fois : isolation des murs, de la toiture et du sol, pose de menuiseries performantes, optimisation du système de chauffage et de la ventilation ;
- Une rénovation complète pour atteindre une maison de niveau BBC et ainsi réaliser de réelles économies sur ses factures de chauffage.

Rénover sa maison en une seule fois ou par étapes ?

Quand on cherche à baisser ses factures de chauffage et à gagner en confort, il est tentant d'engager des travaux de rénovation énergétique les uns après les autres... Pourtant, **la rénovation « par petits bouts »** peut engendrer des coûts cumulés de travaux élevés et **des économies d'énergie générées plus faibles qu'attendues**. Peu de combinaisons de travaux permettent qu'une rénovation par étapes soit compatible avec la performance.

À l'inverse, réaliser une rénovation énergétique **en une seule fois** permet d'obtenir **une maison à la fois confortable, saine et économe**.



La rénovation complète et performante ©Dorémi

Amélioration de l'Habitat

Des actions en faveur de l'habitat

La CCVH accompagne les propriétaires occupants ou bailleurs dans leurs travaux de rénovation du logement notamment l'adaptation du logement à l'autonomie des séniors, la rénovation lourde des logements locatifs et le ravalement des façades et des devantures commerciales dans certains bourgs.

Un accompagnement spécifique pour les travaux lourds

Des aides et un accompagnement spécifique pour les logements insalubres des propriétaires occupants modestes et très modestes.

Le conseiller lors de sa visite déterminera le type de travaux éligibles et les aides à solliciter.

Pour obtenir des informations sur ce programme, contactez vos conseillers Périgord Noir Renov'.

Des aides directes pour les habitants de la Vallée de l'Homme : 1 244 000 € par an pendant 5 ans

Pour les publics modestes et très modestes (voir tableau p.6), la communauté de communes s'est engagée avec ses partenaires pour apporter des aides spécifiques.

Des engagements annuels de 2022 à 2026 pour la rénovation de l'habitat sur la Vallée de l'Homme par le biais d'aides directes :

- Anah : 1 027 000 €
- Département de la Dordogne : 27 500 €
- Communauté de communes Vallée de l'Homme : 153 500 €
- Communes (Le Bugue, Les Eyzies, Montignac, Rouffignac) : 36 000 €

Les partenaires (Etat, Région et Département) co-financent également les postes de conseillers créés par la communauté de communes pour un accompagnement optimal de tous les publics.

Un accompagnement de proximité pour adapter votre logement à vos besoins

Pour l'adaptation au handicap et le maintien à domicile des personnes âgées et des personnes à mobilité réduite.

Quels travaux peuvent être financés ?

Les travaux d'adaptation à la perte d'autonomie et au handicap :

- Adaptation de salle de bain
- Élargissement de portes,
- Mise en place de monte escalier,
- Pose de main courante, de rampe ou barre d'appui,
- Suppression de marches ou seuils.



Quelles aides sont proposées ?

- Selon les revenus, une aide allant de 35% à 50% du montant HT des travaux peut être accordée par l'ANAH.
- Des aides complémentaires peuvent être également sollicitées : subvention de la CCVH, crédit d'impôt, aides des caisses de retraite...



Logement locatif

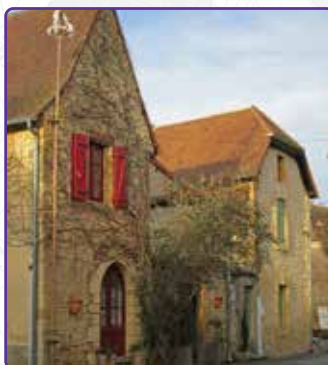
Améliorer le confort et réduire les dépenses énergétiques des locataires

La volonté est de mettre en œuvre une politique sociale de l'habitat par le biais de la réhabilitation des logements de son territoire en cohérence avec les projets d'aménagements urbains afin d'améliorer les conditions de vie de ses concitoyens.

Ce dispositif est également un moyen d'améliorer et de dynamiser l'offre locative à loyer modéré permettant d'accroître les opportunités d'accueil de nouveaux habitants.

Les principaux objectifs visés :

- Résorber l'habitat indigne et le logement très dégradé
- Proposer une nouvelle offre locative à loyer maîtrisé et de qualité répondant aux normes actuelles



Propriétaires bailleurs : rénover et louer

Pour obtenir une aide pour vos travaux, vous devez remplir les conditions ci-après :

- Votre bien a plus de 15 ans à la date où est acceptée votre demande d'aide.
- Les travaux ne concernent pas la décoration, ils ne sont pas assimilables à de la construction neuve ou à de l'agrandissement.
- Les travaux doivent permettre d'atteindre au moins l'étiquette énergétique D.
- Les travaux de rénovation thermique doivent permettre un gain de 35 % de performances énergétiques.
- Ne pas avoir commencé les travaux avant d'avoir déposé votre dossier d'aide auprès de l'Anah. Si votre dossier est accepté, nous vous recommandons d'attendre la notification du montant de l'aide dont vous allez bénéficier pour engager des travaux.
- Faire intégralement réaliser les travaux par des professionnels du bâtiment, pour les travaux d'économie d'énergie les artisans doivent être labellisés RGE.
- Si votre projet de travaux est d'un montant supérieur à 100 000 € HT, un maître d'œuvre est obligatoire.



LE SAVIEZ VOUS ?

Loc'Avantages : un nouveau dispositif est disponible pour les propriétaires souhaitant mettre en location leur bien. Ce dispositif permet de bénéficier d'une réduction d'impôts importante calculée en fonction du montant du loyer. Plus le loyer est réduit, plus la réduction d'impôt est forte.

Pour en savoir plus :

Présentation de Loc'Avantages (anah.fr)



Primes centres bourgs

Réinvestir les logements vacants des centres bourgs



La vacance des logements notamment dans les centres bourgs est en nette augmentation. Afin d'éviter une dégradation de ces logements, des rénovations peuvent être réalisées avec un accompagnement.

Une prime spécifique pour lutter contre la vacance des logements sur le territoire de la CCVH peut être attribuée si vous remplissez les conditions suivantes :

- Logements situés dans un des périmètres des 4 bourgs centres des communes de Montignac, des Eyzies, de Rouffignac-Saint-Cernin-de-Reilhac et du Bugue.
- Logement vacant depuis plus de 2 ans
- Sans condition de ressources
- Obligation d'occuper le logement au moins 6 ans et pour les bailleurs de conventionner leur logement

Mises en garde :

• Attention, en matière de rénovation énergétique ou changement de chauffage, les démarches commerciales sont nombreux. Les solutions proposées ne sont pas toujours fiables et adaptées. Pour éviter les mauvaises surprises, ne vous engagez pas sans demander conseil. Périgord Noir Rénov est un service public neutre.

Ravalement des façades et des devantures

Afin de préserver et mettre en valeur le patrimoine local, des aides ont été mises en place :

- À destination des propriétaires occupants et bailleurs ;
- Dans les secteurs délimités des centres bourgs de Montignac et du Bugue
- Favoriser la rénovation des façades et des devantures commerciales dans le respect du bâti environnant



Contactez nous :



SERVICE HABITAT PÉRIGORD NOIR RÉNOV :
contact@perigordnoir-renov.fr - 05 53 45 44 62

CONSEILLERS FRANCE RÉNOV' :
Romain Duprez, r.duprez@cc-vh.fr
Sébastien Pascal, s.pascal@cc-vh.fr
Annie Bouldoire, a.bouldoire@cc-vh.fr
Pauline Chantrelle, p.chantrelle@cc-vh.fr

Aubas | Audrix | Campagne | Coly-Saint-Amand
Fanlac | Fleurac | Journiac | La Chapelle-Aubareil
Le Bugue | Les Eyzies | Les Farges | Limeuil
Mauzens-Miremont | Montignac-Lascaux
Peyzac-Le-Moustier



Plazac | Rouffignac-Saint-Cernin-de-Reilhac
Saint-Avit-de-Vialard | Saint-Chamassy
Saint-Félix-de-Reillac-et-Mortemart
Saint-Léon-sur-Vézère | Savignac-de-Miremont
Sergeac | Thonac | Tursac | Valojoux

mail : contact@cc-vh.fr | site internet : www.cc-valleedelhomme.fr

Siège Social

28 avenue de la Forge
24620 Les Eyzies
05 53 51 70 70

Antenne de Montignac-Lascaux

3, avenue de Lascaux
24290 Montignac-Lascaux
05 53 51 70 70

Service Habitat
05 53 45 44 62
contact@perigordnoir-renov.fr

Antenne de Rouffignac

Service Urbanisme
Mairie (2^{ème} étage)
24580 Rouffignac-
Saint-Cernin-de-Reilhac
05 53 02 50 20
urbanisme@cc-vh.fr

DIRECTEUR GÉNÉRAL DES SERVICES :
Ardéoin Bouchekif, a.bouchekif@cc-vh.fr

DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE :
Anne Peyre, a.peyre@cc-vh.fr

CHEFFE DE PROJET DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL :
Marie-Laure Villesuzanne,
m-l.villesuzanne@cc-vh.fr

CHARGÉE DE MISSION MOBILITÉ :
Manon Montoulieu,
m.montoulieu@cc-vh.fr

ANIMATRICE DÉVELOPPEMENT DURABLE :
Tatiana Filjak, t.filjak@cc-vh.fr

RESPONSABLE RESSOURCES HUMAINES :
Sylvie Maluret, s.maluret@cc-vh.fr

COMPTABLE ET RELATION FOURNISSEUR :
Alexandra Clérot, a.clerot@cc-vh.fr

ANIMATEUR EN DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE :
Jean-Marc Dellac, j-m.dellac@cc-vh.fr

SECRÉTAIRE :
Mélina Meekel, m.meekel@cc-vh.fr

ASSISTANTES RESSOURCES HUMAINES :
Anaïs Kammer, a.kammer@cc-vh.fr
Bénédicte Portier, b.portier@cc-vh.fr

COORDINATRICE ENFANCE
& ACTIONS ÉDUCATIVES :
Rosita Sépart, r.separt@cc-vh.fr

COORDINATRICE DE LA POLITIQUE JEUNESSE :
Nathalie Pivost, n.pivost@cc-vh.fr

RESPONSABLES DU CENTRE DE LOISIRS
« LES P'TITS LOUPS » :
Nicolas Faure, n.faure@cc-vh.fr

DIRECTRICE DE LA CRÈCHE « LES LUTINS » :
Blandine Daurat, b.daurat@cc-vh.fr

DIRECTRICE DE LA CRÈCHE « LA SOURIS JAUNE » :
Florence Eyroi, f.eyroi@cc-vh.fr

RESPONSABLE DU RELAIS D'ASSISTANTES
MATERNELLES « LES P'TI D'HOMMES » :
Géraldine Kleber :
ram.lesptidhommes@orange.fr

LUDOTHÉCAIRE :
Sabrina Lafaysse, s.lafaysse@cc-vh.fr

SERVICE HABITAT PÉRIGORD NOIR RÉNOV :
contact@perigordnoir-renov.fr

CONSEILLERS FRANCE RÉNOV' :
Annie Boulidoire, a.boulidoire@cc-vh.fr
Pauline Chantrelle, p.chantrelle@cc-vh.fr
Romain Duprez, r.duprez@cc-vh.fr
Sébastien Pascal, s.pascal@cc-vh.fr

RESPONSABLE DE LA COMMANDE PUBLIQUE :
Arnaud Soulette, a.soulette@cc-vh.fr

TECHNICIENS SERVICE PUBLIC
D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC) :
Caroline Guilloteau,
c.guilloteau@cc-vh.fr, Montignac-Lascaux
Guillaume Marcel,
g.marcel@cc-vh.fr, Les Eyzies
Morgan Laval,
m.laval@cc-vh.fr, Montignac-Lascaux
Noémie Labadie,
n.labadie@cc-vh.fr, Les Eyzies

SERVICE URBANISME ET PUBLICITÉ :
Eva Ribes, e.ribes@cc-vh.fr
Fabrice Turpin, f.turpin@cc-vh.fr
Géraldine Lagrèze, g.lagrèze@cc-vh.fr
Laurène Constantin-Peron, l.constantin@cc-vh.fr
Olivier Papini, o.papini@cc-vh.fr

AGENTS DE SUIVI TECHNIQUE ET MAINTENANCE :
Jean-Christophe Barbier, j-c.barbier@cc-vh.fr
Jean-Marc Autefort, j-m.autefort@cc-vh.fr